



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 20 avril 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-27

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre**

Séance du 26 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Laurent DUCARD, Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX, Richard THIBAUT.

Absents excusés :

Cécile BERLAND, Vanessa TESSIER.

Pouvoir :

Madame Cécile BERLAND donne pouvoir à Madame Natacha MOUGEOLLE.

Secrétaire de séance : Corinne DUMONT

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE**

Suite à la délibération n°2024-03-03 du Conseil communautaire du 20 mars 2024, portant sur la modification des Statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise et le projet des nouveaux Statuts, le Conseil Municipal de chaque commune de l'EPCI dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Les élus ayant eu les statuts actuels et le projet de modification,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts proposés par la CCVA.

Fait à Neuillé le Lierre, le 26 avril 2024

Le Maire, Blandine BENOIST.